



COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 15 décembre 2021

MERCREDI 8 décembre 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 3 décembre conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc – LEROY Michel - GUILLOIS Véronique – RÉVEILLE Loïc -
LECHANTEUX Valérie – CORBEAU Aline – HUET Esteban

Absent excusé : BERAIL Philippe

Secrétaire de séance : RÉVEILLE Loïc

Membres convoqués : 8
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 17 novembre 2021.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour :

- RPI : demande de subvention pour organisation d'une classe transplantée
- Adhésion au « Conseil en Energie Partagé » en Sud-Mayenne
- Offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune »
- Personnel communal : création d'un poste permanent de 17h
- Désignation d'un correspondant défense

Voici l'ordre du jour :

- Dossier aménagement du terrain de loisirs
- Commission d'appel d'offres
- Centre Communal d'Action Sociale
- Achat bâtiment artisanal sis 6 rue du Rocher
- Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Philippe BARADU de son poste de conseiller municipal à la date du 7 décembre 2021

DOSSIER AMENAGEMENT TERRAIN DE LOISIRS

Véronique Guillois, adjointe et responsable de la commission "*Aménagement terrain de loisirs.*" présente un point d'avancement des travaux de la commission. Les délais très courts pour faire coïncider certains travaux avec le versement de la subvention posent quelques difficultés.

Par ailleurs "Mayenne Habitat" n'a pas retenu notre proposition de construire quelques habitations complémentaires au lotissement du Prieuré.

La prochaine réunion de la commission est fixée au 13 décembre 21 à 20 heures 30.

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-1

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération 2020-07-01-7 portant sur la composition de la commission d'appel d'offres,

Vu la démission de Mmes Catherine HENRY et Mme GUIBOUT Audrey,

Considérant qu'il convient de revoir la constitution de la commission d'appel d'offres pour les membres suppléants.

Pour mémoire, les délégués suppléants étaient les suivants :

- . HUET Esteban
- . HENRY Catherine
- . GUIBOUT Audrey

Sont candidats au poste de suppléants en remplacement de Mmes HENRY Catherine et GUIBOUT Audrey :

- . LECHANTEUX Valérie
- . CORBEAU Aline

Sont donc désignés en tant que :

- Délégués suppléants :
 - M. HUET Esteban
 - Mme LECHANTEUX Valérie
 - Mme CORBEAU Aline

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu la délibération n° DEL 2020-06-03-2 portant sur la désignation des membres par le Conseil Municipal pour siéger au CCAS,

Vu la démission de Mme Audrey GUIBOUT,

Le Conseil Municipal, DESIGNÉ Aline CORBEAU en tant que membres au CCAS en remplacement de Mme GUIBOUT Audrey.

Les membres élus sont donc :

PRÉSIDENT	MEMBRES désignés par le Conseil Municipal
LANDELLE Jean-Luc	LEROY Michel LECHANTEUX Valérie RÉVEILLE Loïc CORBEAU Aline

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-3

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu la délibération 2021-03-17-2 portant sur la désignation d'un correspondant défense,

Vu la démission de M. Philippe BARADU, conseiller municipal, Il convient de désigner un correspondant défense.

Le Conseil Municipal, désigne un correspondant défense :

Nom – prénom	Coordonnées
HUET Esteban	☎ 06 49 32 34 64 Courriel : estebanhuet@hotmail.fr

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-4

ACHAT DU BATIMENT ARTISANAL sis 6 rue du Rocher

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Commune du Pays de Meslay Grez propose de nous vendre le bâtiment artisanal sis 6 rue du Rocher au montant de 130 000 euros net vendeur.

A l'unanimité, le conseil municipal **DONNE** son accord à Monsieur le Maire pour réaliser cette acquisition dans les conditions proposées et signer tous documents inhérents à cette affaire.

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-5

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE L'ERVE : subvention allouée à l'école de Thorigné-en-Charnie pour l'organisation d'une classe transplantée

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

. **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 583,13 € à l'école de Thorigné-en-Charnie pour l'organisation de cette classe transplantée et de prévoir au budget primitif 2022 l'inscription des crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-6

ADHESION AU SERVICE « Conseil en Energie Partagé » en Sud Mayenne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2022-2026,
- de désigner **LANDELLE Jean-Luc** comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique :
- d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-7

PERSONNEL COMMUNAL : création d'un emploi permanent de 17h

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé, les emplois de la Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions liées au service de la restauration (accueillir et servir les repas) et à l'entretien des bâtiments communaux,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17heures hebdomadaires, soit 17/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022 pour exercer les missions liées à la restauration et l'entretien des bâtiments communaux.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Adjoint technique rémunéré sur la base de l'indice de rémunération équivalent entre l'indice du 1^{er} échelon et l'indice du 6^{ème} échelon de l'échelle C1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ces propositions ainsi que la modification du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

DÉLIBÉRATION 2021-12-08-8

PROPOSITION D'OFFRE PROMOTIONNELLE « assurance santé pour votre commune »

Monsieur le Maire informe et demande au Conseil municipal de se prononcer sur une offre de l'assureur "AXA" assurance santé pour les habitants de la commune.

Après discussion le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la proposition.

COMPTES-RENDUS REUNIONS ET COMMISSIONS COMMUNALES

. Commission « lien social – communication » : Véronique Guillois, adjointe informe le Conseil Municipal de la finalisation du bulletin municipal et son envoi à l'imprimeur.

. Conseil d'école : Monsieur le Maire fait un point sur le Conseil d'Ecole du 23 novembre 2021 et informe de la baisse continue des effectifs sur le RPI de l'Erve et du risque de fermeture d'une classe pour l'année scolaire à venir.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- . Les décorations de Noël sont installées. Elles seront complétées par quelques éléments décoratifs confectionnés par des bénévoles.
- . Le vin chaud qui devait être offert par la municipalité à l'issue du concert de Noël de l'école de musique est annulé en raison de l'aggravation de la situation sanitaire.
- . Le Préfet de la Mayenne vient de rappeler à tous les Maires du département l'obligation du "pass-sanitaire" pour toutes manifestations extérieures.
- . La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 2 février 2022.

SÉANCE du 8 décembre 2021 Délibérations prises : N° 2021-12-08-1 au N° 2021-12-08-8

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2021-12-08-1	Commission d'appel d'offres
N° 2021-12-08-2	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
N° 2021-12-08-3	Désignation d'un correspondant défense
N° 2021-12-08-4	Achat du bâtiment artisanal sis 6 rue du Rocher
N° 2021-12-08-5	RPI : subvention allouée à l'école de Thorigné-en-Charnie pour l'organisation d'une classe transplantée
N° 2021-12-08-6	Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » en Sud Mayenne
N° 2021-12-08-7	Personnel communal : création d'un emploi permanent de 17h
N° 2021-12-08-8	Proposition d'offre promotionnelle « assurance santé pour votre santé »

Fait à Chémeré-le-Roi, le 15 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Luc LANDELLE